

DEES- UCA1 - UCA2 - Les institutions communautaires

- 1) Laquelle de ces organisations n'est pas une institution communautaire ?
- a) Le conseil de l'Union européen
 - b) La cour de justice
 - c) Le parlement européen
 - d) Le conseil de l'Europe
- 2) Le FEOGA est un fonds communautaire qui gère les dépenses :
- a) Dans le domaine du développement
 - b) Dans le domaine de la recherche
 - c) Dans le domaine agricole
 - d) Dans le domaine régional
- 3) GALILEO est un programme communautaire....
- a) Des réseaux transeuropéens d'énergie et de transport
 - b) De radionavigation par satellite
 - c) De management environnemental et d'audit
 - d) De la protection civile
- 4) Combien d'Etats membres n'ont jamais eu de président de la Commission ?
- a) 11
 - b) 15
 - c) 17
 - d) 18
- 5) Le comité « article 36 » (TUE) ...
- a) Prépare les travaux du Conseil dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière civile
 - b) Donne des avis concernant la politique agricole commune
 - c) Est un comité au sein du Comité économique et sociale
 - d) Est chargé de formuler des avis en matière de politique sociale
- 6) Le taux moyen d'inflation en Europe des 25 en 2005 :
- a) Environ 2%
 - b) Environ 4.5%
 - c) Plus de 5 %
 - d) Environ 1%

7) ECHEO est :

- a) Une direction générale de la Commission, chargée de l'aide humanitaire
- b) Chargé des aides en faveur des Etats membres en cas de catastrophes naturelles ou d'événements exceptionnels
- c) Un programme communautaire dans le domaine de l'audiovisuel
- d) Un service spécialisé pour promouvoir l'apprentissage des langues

8) Depuis le 1er novembre 2004, la majorité qualifiée au conseil est atteinte lorsque :

- a) La décision recueille le vote favorable de deux tiers des Etats membres
- b) Le nombre de voix est au minimum de 75%
- c) La décision sur proposition de la Commission recueille au minimum 232 voix d'au moins la majorité des états membres
- d) La décision sur proposition de la Commission recueille le vote favorable des états membres représentant 65% de la population européenne

9) Le « processus de Bologne » concerne :

- a) La réforme de l'enseignement supérieur
- b) La lutte contre l'immigration illégale
- c) Le renforcement de la collaboration policière
- d) L'union monétaire

10) Les archives historiques de la Communauté sont déposées à :

- a) Bruxelles (au Parlement européen)
- b) Luxembourg (à la Cour de justice)
- c) Florence (à l'Institut universitaire européen)
- d) Luxembourg (à l'Office des publications)

Réponses:

1>A 2>C 3>B 4>C 5>1 6>A 7>A 8>C 9>A
10>C